



A R R Ê T É

N°2026_29_T

Objet :

**ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
PORTANT LEVEE DE FERMETURE TEMPORAIRE DU SITE
«CHANTIER MEDIATHEQUE» - 5 RUE DU PORTAIL ROUGE**

**Le Maire de VIF,
Guy GENET**

Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du Maire n°2022/R160 en date du 29 novembre 2022, portant délégation de fonction et de signature au profit de Monsieur Jean-Marc GRAND ;
Vu les travaux engagés dans le cadre de la construction de la médiathèque rue du Portail Rouge ;
Vu l'arrêté n°2024/T54 en date du 03 avril 2024 portant fermeture temporaire du site « chantier médiathèque » rue du Portail Rouge ;
Considérant la fin des travaux de construction de la médiathèque « La Ruche » 5 rue du Portail Rouge ;

ARRETE :

Article 1 : La fermeture temporaire du site « chantier médiathèque » est levée.

Article 2 : Exécution

Le Maire de la commune de Vif, la Directrice Générale des Services de la commune et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIF et Isère Aménagement – groupe Elégia, Maîtrise d'Ouvrage déléguée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter du premier jour de sa publication.

Vif, le **13 FEV 2026**

Par délégation du Maire,

**L'Adjoint délégué aux travaux, risques majeurs, sécurité des ERP,
espaces verts, accessibilité et infrastructures scolaires,
Jean-Marc GRAND**



